

Programme de baccalauréat en droit**Appel à des candidatures d'étudiantes et d'étudiants autochtones**

Dans la continuité de ce qu'est l'UQAM, université valorisant l'accès aux études et dans l'esprit de son Département des sciences juridiques (DSJ), qui valorise la formation de juristes soucieux de justice sociale, le DSJ est heureux de réserver quatre places au sein de son programme de baccalauréat en droit à des étudiantes et étudiants Inuit et membres des Premières Nations, âgé.e.s de 21 ans et plus et comptant l'équivalent de deux ans ou plus d'expérience professionnelle ou d'implication sociale au sein d'une communauté, d'un groupe ou d'une institution autochtone.

Pour plus d'information, consulter :

https://etudier.uqam.ca/programme?code=7308#bloc_conditions

Le programme de baccalauréat en droit à l'UQAM

Notre programme de baccalauréat en droit a pour objectif socio-économique la formation de juristes qui seront préoccupés de justice sociale et qui, à cette fin, pourront intervenir largement (recherche-action, enseignement, organisation, consultation, contentieux) à la défense et à la promotion des droits des personnes et des groupes (les organismes populaires et communautaires et les associations volontaires et autonomes, sans but lucratif, les syndicats, les comités de citoyens ou autres groupes apparentés qui poursuivent des objectifs de développement à caractère économique, social, culturel et communautaire) et ce, partout où le droit est en cause et particulièrement dans les domaines qui concernent les conditions de vie et de travail des personnes.

Le programme tient compte des obligations familiales et professionnelles des étudiantes et des étudiants. À cette fin, il peut donc notamment être suivi à temps partiel, sur une période de six ans au maximum. Les cours obligatoires sont offerts de jour comme de soir, de même que certains cours optionnels.

Pour en savoir plus, allez à : <https://etudier.uqam.ca/programme?code=7308>

Foire aux questions

Question 1. Je veux préparer ma demande d'admission, mais j'ai des questions générales sur le fait d'être étudiante ou étudiant à l'UQAM. Qui puis-je contacter ?

Contactez la Conseillère à l'accueil et à l'intégration des étudiant.e.s autochtones de l'UQAM, Alexandra Lorange
lorange.alexandra@uqam.ca
514-987-3000, poste 5158

Question 2. Je veux préparer ma demande d'admission, mais j'ai des questions concernant le bac en droit, à l'UQAM, où puis-je m'adresser ?

Écrivez à la Direction des programmes de premier cycle en droit à l'adresse courriel suivante : bac.droit@uqam.ca
Veuillez s'il vous plait, intituler l'objet de votre courriel comme suit : « Projet pilote – Admission étudiant.e.s. autochtones ».

Question 3. Où dois-je envoyer mon dossier ?

*À l'attention de madame Arlette Gagnon
Programme de Baccalauréat en droit
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain, local W-2030
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec
H3C 3P8*

Question 4. Quelles sont les conditions d'admission au programme de bac en droit pour les quatre places réservées aux candidates et candidats Inuit et des Premières Nations?

Posséder des connaissances appropriées, être âgé d'au moins 21 ans et avoir occupé pendant au moins l'équivalent de 2 ans une fonction ou un poste, rémunéré ou non, dans l'une ou l'autre des sphères d'activités suivantes :

- *défense et promotion des droits des personnes ou des groupes visés par les objectifs du programme,*
- *travail périphérique à l'exercice des professions juridiques, à l'administration de la justice; à titre de technicien juridique ou autrement,*

- *administration et application des lois, réforme législative ou réglementaire au sein d'un organisme du secteur public ou parapublic,*
- *à titre de membre élu d'une assemblée législative ou d'un conseil municipal ou encore à titre d'administrateur d'une entité de droit public,*
- *expérience au sein d'un conseil de bande ou implication auprès d'une organisation desservant une ou des communautés autochtones.*

Question 5. Est-ce que je dois aussi envoyer mon dossier au registrariat ?

Non.

Question 6. Est-ce que je dois passer un test pour présenter mon dossier au bac en droit à l'UQAM ?

Non. Pour les quatre places réservées, les candidates et candidats autochtones ne sont pas tenus de passer les tests de scolapitudes ou de culture générale.

Question 7. Quel est le processus d'admission ?

Il se fait sur la base Expérience.

Une entrevue – avec un comité formé d'un membre avocat autochtone, d'un membre du corps professoral et d'un membre étudiant – compte pour 50% dans le processus d'admission. Le dossier compte pour 50% (pour les informations relatives au contenu du dossier, voir la question 10).

Question 8. Pour l'année 2018, quand auront lieu les entrevues valant pour 50% dans le processus d'admission ?

Ces entrevues auront lieu à l'UQAM entre le 14 et le 20 juin 2018. Les candidates et candidats seront contacté.e.s par courriel.

Si nécessaire, les entrevues avec les candidates et candidats qui vivent à l'extérieur de la grande région de Montréal peuvent se faire par internet.

Question 9. Quand se font les admissions ?

Les admissions se font pour le trimestre d'automne seulement.

Question 10. Quels documents dois-je fournir pour déposer ma candidature ?

La candidate, le candidat devra soumettre les documents suivants:

- *Une preuve de diplomation d'études secondaires.*
- *Un texte rédigé par la candidate, le candidat, d'un maximum de trois (3) pages (interligne simple, caractères 12 points) qui présente : 1) son lien avec sa communauté autochtone d'appartenance ou à sa nation et son engagement envers celle-ci, 2) ses expériences d'implication sociale ou professionnelle et 3) les raisons pour lesquelles il ou elle veut poursuivre des études en droit.*
- *Des attestations de l'équivalent de deux (2) ans d'expérience. Les attestations devraient contenir l'information suivante : le nom de l'organisation, de l'association ou de l'employeur; la nature des activités de l'organisation, du service ou de l'entreprise; le type de travail exécuté et le titre précis de la fonction ou du poste occupé; la durée des fonctions ou des emplois occupés; le nombre d'heures travaillées par semaine; la nature des activités de la candidate, du candidat et ses tâches les plus importantes. Les attestations d'expérience doivent, dans la mesure du possible, être fournies sur une feuille en-tête, et doivent être signées par le ou la responsable de l'organisation ou de l'association, ou par l'employeur, selon le cas.*
- *Un curriculum vitae. Le curriculum vitae ne peut pas remplacer les attestations écrites d'expérience.*
- *Deux lettres de recommandation de personnes qui peuvent témoigner de la motivation et de l'expérience de la candidate, du candidat. Ces lettres peuvent provenir de personnes autres que celles qui ont signé les attestations d'expérience.*

Question 11. Quelle est la date limite pour soumettre ces documents pour l'admission à l'automne 2018 ?

Le 1^{er} juin 2018.

Question 12. Sous quelle forme dois-je présenter mon curriculum vitae ?

Le curriculum vitae (CV) doit être présenté conformément aux modèles de CV disponibles sur le site de la vie étudiante de l'UQAM : <https://vie-etudiante.uqam.ca/emploi-orientation/recherche-emploi/cv.html>

Il doit comporter les coordonnées des candidates et candidats.

Question 13. J'ai fait les démarches en vue d'obtenir les attestations d'expérience, j'en ai quelques-unes mais il m'en manque encore. Est-ce que je peux quand même déposer mon dossier ?

Oui. Il faudra que le dossier soit complet au moment de passer l'entrevue.

Question 14. J'ai fait les démarches en vue d'obtenir les lettres de recommandation, mais il m'en manque une. Est-ce que je peux quand même déposer mon dossier ?

Oui. Il faudra que le dossier soit complet au moment de passer l'entrevue.

Question 15. Est-ce que je peux faire mes études en droit à temps partiel ?

Oui. Le programme peut être suivi à temps partiel, jusqu'à une limite de six années. Tous les cours fondamentaux et certains cours optionnels sont offerts de jour comme de soir.

Question 16. Quelle est la langue d'enseignement à l'UQAM ?

Il s'agit du français.

Question 17. Est-ce qu'il existe des ressources à l'UQAM pour les étudiant.e.s autochtones ?

Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter Alexandra Lorange, conseillère à l'accueil et à l'intégration des étudiant.e.s autochtones de l'UQAM, à lorange.alexandra@uqam.ca ou par téléphone au 514-987-3000, poste 5158.